



Extrait du procès-verbal des délibérations
du CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 juillet 2025

SOUS-PREFECTURE ALTKIRCH
REÇU LE

22 JUL. 2025

Conseillers élus : 15 Conseillers en exercice : 14
Absences : 3
Procuration : 1
Date de convocation : 02/07/2025

ALA SOUS-PREFECTURE

Sous la présidence de M. Daniel DIETMANN, Maire
Étaient présents : Mme Nathalie VERRIER, Adjointe, M. Pascal WIEDEMANN, Adjoint,
Mmes Nathalie DURAND, Caroline KIGER, Mireille JOLY
MM. Jean-Marie FLURY, Jeremy GERBER, Brice GSCHWIND, Dominique RICHARD, Jean-Louis STANTINA
Absents excusés : Mmes Marie-Paule BINDA, MM. Sébastien GENTZBITTEL (Procuration à M. Pascal WIEDEMANN), Nicolas HANS

Délibération 16/2025

Objet : Participation financière de la Commune de Manspach au changement de la chaudière du Presbytère de Dannemarie

La commune de Dannemarie procède au remplacement de la chaudière fioul du presbytère par une chaudière à granulés.

Le presbytère étant mis à disposition du Curé dans le cadre de la Communauté de Paroisse, comportant 8 communes du secteur, dont Manspach, ces communes sont appelées à participer financièrement à ces travaux, selon une répartition au prorata de la population.

Vu le plan de financement définitif qui s'établit comme suit :

	Dépenses HT	Recettes	%
Coût des travaux	27 002,00 €		
Région Grand-Est : Climaxion		12 150,90 €	45,00%
Etat : DETR		7 415,10 €	27,46%
Sous-total - aides publiques		19 566,00 €	72,46%
Autofinancement : Fonds propres		7 436,00 €	27,54%
Sous-total - autofinancement		7 436,00 €	27,54%
TOTAL	27 002,00 €	27 002,00 €	100,00%

Vu la délibération du 13 mai 2025 de la commune de Dannemarie approuvant la répartition du solde à charge des communes de la Communauté de Paroisse, qui s'établit comme suit :

Commune	Population légale 2022	%	Montant €
Altenach	382	6,58%	489,55 €
Ballersdorf	832	14,34%	1 066,25 €
Dannemarie	2301	39,65%	2 948,84 €
Elbach	276	4,76%	353,71 €
Gommersdorf	403	6,94%	516,46 €
Manspach	545	9,39%	698,44 €
Retzwiller	704	12,13%	902,21 €
Wolfersdorf	360	6,20%	461,36 €
Total	5803	100,00%	7 436,81 €

.../...

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Après en avoir délibéré,

- DECIDE de verser la participation de la Commune de Manspach d'un montant de 698.44 € à la Commune de Dannemarie
- DONNE toute latitude à Monsieur le Maire pour mener à bien cette participation et signer les pièces s'y rapportant

Certifié exécutoire

Manspach, le 22.07.2025

Le Maire,

Daniel DIETMANN

Suivent les signatures au registre

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Daniel DIETMANN

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE de MANSPACH" at the top, a central coat of arms, and "Ht-Rhin" at the bottom. There are two small stars on either side of the coat of arms.The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp contains the text "MAIRIE de MANSPACH" at the top, a central coat of arms, and "Ht-Rhin" at the bottom. There are two small stars on either side of the coat of arms.